

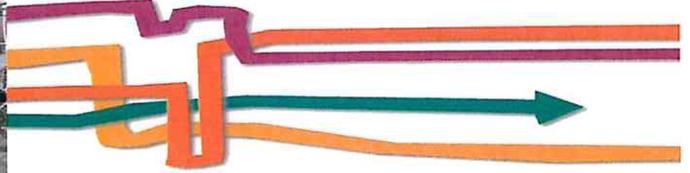
Guide des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)



Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

3 rue Paul Guiton
74 040 ANNECY

Novembre 2023



Photos :
AGIRE 74 à Seynod

Qu'est-ce que l'insertion par l'activité économique ?

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et regroupe un ensemble d'associations et d'entreprises conventionnées par l'État, qui s'engagent à accueillir et à embaucher des personnes éloignées de l'emploi, pour une durée limitée, dans le cadre d'un parcours d'insertion. La spécificité de ce parcours consiste à proposer une mise en situation de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès au marché du travail.

Selon les besoins des personnes et l'offre locale, les parcours d'insertion peuvent s'effectuer **dans cinq types de structures** :

- les associations intermédiaires **(AI)** ;
- les entreprises d'insertion **(EI)** ;
- les entreprises de travail temporaire d'insertion **(ETTI)** ;
- les ateliers et chantiers d'insertion **(ACI)**
- les entreprises d'insertion par le travail indépendant **(EITI)**, en cours d'expérimentation.

Acteurs économiques au service d'un projet social, les SIAE participent au développement économique local tout en favorisant l'insertion professionnelle des publics qu'elles accueillent.

Financement des SIAE

Les structures conventionnées au titre de l'IAE bénéficient d'aides financières de l'État :

- D'une part, elles perçoivent une aide au poste d'insertion, indexée sur le SMIC et fonction de modèle économique et du nombre d'ETP ;
- D'autre part, elles obtiennent une part modulée, comprise entre 0 et 10% du montant socle (5% en moyenne), qui est calculée en fonction de trois critères (profil des publics, efforts d'insertion de la structure, résultats en termes d'insertion).
- Elles peuvent également solliciter une subvention au titre du fonds de développement de l'inclusion (FDI), ce fonds ayant pour objectif de consolider et de développer l'offre d'insertion (aide au démarrage, aide au développement, aide à la consolidation, aide au conseil, aide à la professionnalisation, aide à l'évaluation et à l'expérimentation).

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie intervient également dans le financement des SIAE :

- Il cofinance les aides aux postes des ACI, en particulier pour les bénéficiaires du rSa ;
- Il peut subventionner l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel renforcés des bénéficiaires du rSa dans les SIAE ;
- Il peut accorder des subventions au titre du Fonds social européen (FSE).

Le Conseil régional peut également accorder une subvention régionale au ACI : il s'agit d'une aide à l'encadrement socioprofessionnel de 20 000 € maximum par ETP et par an. Elle est exclusivement à destination des postes d'encadrant technique et chargé d'insertion, et elle dépend de plusieurs indicateurs d'activité et de performance.

Réforme de l'IAE et cadre juridique

L'IAE A fait l'objet d'une réforme amorcée par la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**, présentée en septembre 2018, qui réaffirme l'importance du dispositif en prévoyant notamment la création de 100 000 emplois supplémentaires dans l'IAE d'ici 2022.

Le **Pacte ambition pour l'IAE**, feuille de route de la réforme, a été remis à la ministre du travail, Madame Muriel Pénicaud, le 10 septembre 2019. Ce Pacte contient **5 engagements** :

- accompagner chaque personne selon ses besoins ;
- innover et libérer le potentiel de création d'emplois des entreprises sociales inclusives ;
- rallier toutes les entreprises et tous les acteurs publics à la clause de l'inclusion ;
- agir ensemble sur tous les territoires ;
- simplifier, digitaliser, et co-construire en confiance.

Ces engagements ont nécessité des évolutions législatives et réglementaires aboutissant à **l'instruction du 19 octobre 2021** qui précise les modalités opérationnelles des principales mesures IAE : réforme de l'entrée en parcours, création du CDI Inclusion, expérimentation du contrat passerelle, définition de la triple exclusivité pour les ETTI et différentes dérogations de plafond horaire et de durée minimale hebdomadaire.

Le cadre juridique repose sur trois principes :

- Un **conventionnement**, en principe pluriannuel, négocié avec les services de l'État au niveau départemental. Cette procédure permet la reconnaissance juridique d'une structure au sein du secteur de l'IAE et lui ouvre notamment droit aux différentes aides financières. Toutes les conventions signées doivent systématiquement intégrer des objectifs négociés en termes :
 - d'accompagnement social et professionnel ;
 - de formation des salariés en insertion et des permanents des SIAE ;
 - d'insertion dans l'emploi pour les salariés en insertion répartis selon trois grandes catégories : l'emploi « durable », l'emploi « de transition » et les sorties dites « positives ».
- Un **Pass IAE** : obligatoire pour toute nouvelle embauche en ACI, EI ETTI et limité, dans les AI, aux personnes mises à disposition pour une durée de plus de 16 heures.
Depuis le 1er janvier 2021, l'agrément est remplacé par le « Pass IAE », délivré par l'intermédiaire de la Plateforme de l'inclusion. <https://inclusion.beta.gouv.fr/>

Parallèlement à la création de cette plateforme, le fonctionnement des embauches évolue :

- de nouveaux prescripteurs sont habilités à orienter des candidats vers les SIAE ;
- des prescripteurs non habilités, nommés orienteurs, peuvent désormais également positionner des candidats, sous-réserve que ces derniers répondent à un certain nombre de critères.

Ces conditions apportent la garantie que les structures recrutent effectivement les personnes les plus éloignées du marché du travail.

- Un **pilotage local** de l'ensemble du dispositif assuré par un conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) implanté dans chaque département, sous la responsabilité du représentant de l'État. Ce conseil donne notamment son avis sur les demandes de conventionnement des structures. *Dans le cadre de la réforme, des nouvelles instances locales de gouvernance vont être créées, mais dans l'attente de la publication des textes créant et fixant ces instances, le CDIAE est maintenu.*

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique



On peut distinguer 2 grands types de SIAE :

- ➔ celles qui produisent des biens et des services (les EI et les ACI)
- ➔ celles qui mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs (les AI et les ETTI)

Toutes sont agréées par l'Etat pour assurer le recrutement et l'accueil de personnes en difficultés sociales et professionnelles et les accompagner vers l'emploi

	Association Intermédiaire AI	Entreprise d'Insertion EI	Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ETTI	Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant EITI (expérimentation)	Atelier et Chantier d'Insertion ACI
Statut	Association	Entreprises marchand (SA, SARL, Association, SCOP, SCIC, EURL...)	Association ou société commerciale, assujettie à toutes les obligations légales et fiscales des ETT classiques	Toute structure relevant du champ de l'économie sociale et solidaire et respectant les conditions propres aux entreprises solidaires d'utilité sociale	Structures créées et portées par des organismes de droit privé à but non lucratif ou des structures publiques (*)
Publics ciblés	Jeunes, senior, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.	Jeunes, senior, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.	Jeunes, senior, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs reconnus handicapés, etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.	Personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.	Jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, senior, bénéficiaires des minima sociaux RSA, AAH, demandeurs d'emploi de longue durée etc. tous présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières ne leur permettant pas d'exercer immédiatement une activité dans les conditions du marché du travail.
Modalité d'intervention	Mise à disposition à titre onéreux de salariés auprès de particuliers, associations, collectivités locales, entreprises, pour la réalisation de travaux occasionnels.	Production de biens ou de services destinés à être commercialisés sur un marché. Les EI exercent leur activité aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leur vente.	Mise à disposition à titre onéreux de salariés auprès d'entreprises, collectivités, dans le cadre de missions d'intérim. La réglementation du travail temporaire s'applique.	A titre expérimental et ce jusqu'au 22 décembre 2021, il est possible de créer des EITI.	Les ACI peuvent être permanents ou créés pour une durée limitée dans le temps. Ils développent essentiellement des activités d'utilité sociale répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils peuvent exercer des activités de production de biens et de services, seule une partie peut être commercialisée. (30% à 50%)
Missions des structures	Recrutement, élaboration d'itinéraires personnalisés, aide à l'insertion durable, professionnelle réception et traitement des offres d'emploi.	Insertion par l'offre d'une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins du salarié (réentraînement au rythme du travail, formation, accompagnement social)	Insertion professionnelle, suivi social et professionnel pendant et en dehors des missions.	L'objectif est d'aider le public cible à exercer une activité professionnelle indépendante en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.	Suivi, accompagnement socio professionnel, encadrement technique et formation des personnes les plus éloignées de l'emploi. Construction d'un parcours d'insertion adapté et individualisé aux besoins spécifiques de chacune d'elles

<p>Contrat de travail, mise à disposition</p>	<p>CDI à temps partiel ou CDD dit contrat d'usage. Possibilité d'embauche en CDDI</p> <p>La durée totale des mises à disposition ne peut excéder 480 heures au cours des 24 mois suivant la 1^{ère} mise à disposition lorsque celle-ci s'effectue auprès d'une entreprise. Un agrément pôle emploi est obligatoire pour des missions de plus de 16 heures dans le secteur marchand.</p> <p>S'il s'agit d'une mise à disposition auprès d'une association, aucune limite d'heures.</p> <p>Rémunération égale au minimum au SMIC.</p>	<p>Les salariés embauchés doivent bénéficier de l'agrément préalable de Pôle emploi (durée de 24 mois pendant laquelle le salarié peut être embauché dans plusieurs structures d'insertion Contrat de travail temporaire limité à 24 mois renouvellement compris.</p> <p>Prolongation dans certaines conditions pour plus de 50 ans et TH</p> <p>Rémunération égale au minimum au SMIC.</p>	<p>Les salariés embauchés doivent bénéficier de l'agrément préalable de Pôle emploi (durée de 24 mois pendant laquelle le salarié peut être embauché dans plusieurs structures d'insertion Contrat de travail temporaire limité à 24 mois renouvellement compris</p> <p>Rémunération au minimum égale au SMIC.</p>	<p>Salariés embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) durée de contrat de travail au minimum de 4 mois</p> <p>Durée hebdomadaire de 20 heures minimum.</p> <p>Prolongation dans certaines conditions pour les plus de 50 ans et TH</p> <p>Rémunération au minimum égale au SMIC</p>	<p>Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale, de TVA, d'impôts sur les sociétés, de taxe professionnelle et de taxe d'apprentissage, dans la limite de 750 heures rémunérées par an et par salarié.</p> <p>Aide au poste d'insertion égale à 1 570 € par poste équivalent temps plein (1 607 heures travaillées)</p>
<p>Nature de l'aide de l'Etat</p> <p>Arrêté du 28/07/ 2023</p>	<p>Allègement des cotisations patronales de sécurité sociale (allègement Fillon) depuis le 1^{er} juillet 2005 pour les salariés agréés par Pôle emploi</p> <p>Aide au poste d'insertion égale à 12 081 € par poste équivalent temps plein (1 505 heures travaillées)</p>	<p>Allègement des cotisations patronales de sécurité sociale (allègement Fillon) depuis le 1^{er} juillet 2005 pour les salariés agréés par Pôle emploi</p> <p>Aide au poste d'insertion égale à 4 636 € par poste équivalent temps plein (1 600 heures travaillées)</p>	<p>Alègement des cotisations patronales de sécurité sociale (allègement Fillon) depuis le 1^{er} juillet 2005 pour les salariés agréés par Pôle emploi</p> <p>Aide au poste d'insertion (égale à 23 196 € par poste équivalent temps plein (1 820 heures rémunérées), dont 1 128 € au titre des missions d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique.</p>	<p>Son montant dépend d'un volume horaire travaillé : il est fixé par arrêté précisant son montant maximum et la part du volume horaire travaillé prise en compte.</p>	<p>Exonérations de certaines cotisations à la charge des employeurs pour ces mêmes contrats ;</p> <p>Aide au poste d'insertion (égale à 23 196 € par poste équivalent temps plein (1 820 heures rémunérées), dont 1 128 € au titre des missions d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique.</p>

* Commune, département, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Syndicat mixte, centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS), établissement d'enseignement professionnel de l'Etat, établissement d'enseignement agricole de l'Etat, établissement d'enseignement départementale d'agriculture, Office National des Forêts (ONF).

Selon l'article 11 de la loi n°2014/856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les SIAE sont de plein droit des ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale). A ce titre, elles peuvent bénéficier des fonds issus de l'épargne solidaire accordés sous forme de prêts et/ou d'avance de trésorerie auprès de France active.

Le dossier demande agrément est à demander à la DDETS74 : gaelle.alix@haute-savoie.gouv.fr (obligatoire même si SIAE)

**LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin d'ANNECY**



<p>AGIRE 74 101, rue du Val Vert 74 600 SEYNOD</p>	<p>Tél : 04.50.10.01.52 Président : Eric WAREMBOURG Directeur : Jean-Fred OUBRY</p>	<p>contact@agire74.fr www.agire74.fr</p>	<p>Espaces verts, environnement, peinture, entretien de patrimoine, atelier bois, réparation vélo, couture</p>
<p>ARAVIS LAC Communauté de communes des Vallées de Thônes 14 rue du Bienheureux Pierre Favre 74 230 THONES</p>	<p>Tél : 04.50.09.73.44 Président : Gérard FOURNIER-BIDOZ Responsable : Didier CLAVEL</p>	<p>asp@ccvt.fr www.ccvt.fr</p>	<p>Espaces verts, entretien rural. Second œuvre en bâtiment.</p>
<p>GAIA (Groupement Association Insertion Annécien)</p>	<p>Tél : 04.50.67.11.60 Président : VITTOZ Bernard</p>	<p>info@gaia74.org gaia74.wixsite.com</p>	<p>Cuisine-Restauration</p>
<p>BAZAR SANS FRONTIERES 3, avenue des Trois Fontaines Z.I. de Vovray 74 600 SEYNOD</p>	<p>Tél : 04.50.51.83.77 Président : Claude VIOLLET Directrice : Claire DIMPRES</p>	<p>bazarsansfrontieres@wanadoo.fr www.bazarsansfrontieres.fr</p>	<p>Récupération matériel usage, tri, rénovation. Vente.</p>
<p>GRAND ANNECY 95 route de la Touvière 74 540 ST FELIX</p>	<p>Tél : 04.50.60.93.71 Présidente : Frédérique LARDET Coordonnatrice : Fanny MARTIN-BLONDEL</p>	<p>cli@grandannecy.fr www.grandannecy.fr</p>	<p>Entretien des espaces verts et des espaces naturels. Second œuvre en bâtiment.</p>
<p>Commune Nouvelle D'ANNECY Esplanade de l'Hôtel de Ville 74 000 ANNECY</p>	<p>Tél : 04.50.88.67.30 Maire : François ASTORG Responsable: Karine FALCONNAT</p>	<p>Insertion-sp@annecy.fr www.ville-crangevrier.fr</p>	<p>Petite enfance/périscolaire, maintenance/nettoyage, sanitaire social santé, propreté urbaine, administratif, espaces verts, voirie, logistique, peinture bâtiment.</p>
<p>TERNELIA entre littoral et montagnes Le pré du Lac 209, impasse des champs fleuris 74 410 SAINT JORIOZ</p>	<p>Tél : 04.50.68 65 26 Président : Philippe FONTAINE Directeur Arnaud STOMBOLI</p>	<p>saintjorioz@ternelia.com www.pre-du-lac-groupes.com</p>	<p>Hébergement-restauration-cuisine-entretien.</p>
<p>SOLAL « Boutique » 8 rue Louis Armand, BP 872, 74 016 ANNECY Cedex</p>	<p>Tél : 04 50 09 51 13 Président : Michel NEHR Directrice: Perrine METRAL</p>	<p>contact@solal.org</p>	<p>Ressourcerie, mobilier et customisation</p>
<p>Atelier REBOND 30 impasse du Grand Pré 74 210 FAVERGES-SEYTHENEX</p>	<p>Tél : 06 45 55 63 97 Présidente : Charlotte RAIMBAULT Directrice : Pernelle VODINH pernelle.vodinh@atelier-rebond.fr</p>		<p>Valoriser les denrées alimentaires écartées du circuit classique et commercialiser les produits issus de leur transformation</p>

LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin de FAUCIGNY MONT BLANC



<p>ALPABI 37, rue des Remparts 74 800 LA ROCHE SUR FORON</p>	<p>Tél : 04.50.25.67.43 Président : Patrick PICARD Directeur : Régis MASSELOT</p>	<p>alpabi-74@orange.fr www.alpabi.org</p>	<p>Tri, remise en état et vente en boutiques de vêtements, linge de maison, chaussures et articles divers (jouets, vaisselle, déco, livres, CD, DVD)</p>
<p>ALVEOLE 1011, rue des Glières 74 800 ST PIERRE-EN-FAUCIGNY</p>	<p>Tél : 04.50.03.25.62 Président : Guy SANSANO Directrice : Catherine DOUARD</p>	<p>contact@alveole.fr www.alveole.fr</p>	<p>Travaux de second œuvre du bâtiment, menuiserie, espaces verts et naturels, services aux collectivités, nettoyage, divers (tri, collecte, déchet), maraichage</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES 6, place de l'Hôtel de Ville 74 130 BONNEVILLE</p>	<p>Tél : 04.50.25.22.45 / 97.51.58 Président : Stéphane VALLI</p>	<p>courrier@ccfg.fr www.ccfg.fr</p>	<p>Entretien des espaces naturels et verts, Balisage des sentiers de randonnées.</p>
<p>ENILV 212 av Anatole France BP 141 74 805 LA ROCHE SUR FORON</p>	<p>Tél : 04.50.03.01.03 Directeur de L'EPL : Laurent CHEVALIER Directeur du CFPPA : Frédéric REYMONDON</p>	<p>enilv@educagri.fr</p>	<p>Transformation de produits alimentaires.</p>
<p>TERNELIA les grands massifs –les flocons verts 123, route des Servages 74 300 LES CARROZ D'ARACHES</p>	<p>Tél : 04.50.90.04.46 Président : Philippe FONTAINE Directeur : Arnaud STOMBOLI Référente : Jennifer URBAIN</p>	<p>jennifer.urbain@ternelia.com</p>	<p>Hébergement-restauration-cuisine-entretien.</p>
<p>AGEA MONT BLANC 125, route du Lycée 74 920 COMBLOUX</p>	<p>Tél : 04.50.58.61.93 Président : Christian MEYER Référente : Amandine GAILLARD</p>	<p>lycee@assomption-montblanc.com</p>	<p>Entretien de l'hébergement-restauration collective et administration accueil.</p>
<p>ENTRAIDE INTERNATIONALE DES SCOUTS DE LA REGION DE CLUSES 2204, avenue des Glières 74 300 CLUSES</p>	<p>Tél : 04.50.98.39.06 Président : Dominique SERASSET</p>	<p>c.i@entraide-internationale.fr https://www.entraide-internationale.fr</p>	<p>Collecte (objet, linge etc), manutention et transport, tri et commercialisation.</p>

**LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin du GENEVOIS**

<p>BRIGADES VERTES DU GENEVOIS 9 chemin des Narulles 74 380 CRANVES-SALES</p>	<p>Tél : 09.81.35.70.24 Président : Giovanni GAMBARO Directeur : Jean-Luc SOULAT</p>	<p>contact@brigadesvertesdugenevois.fr</p>	<p>Entretien d'espaces naturels et des espaces verts. Propreté urbaine</p>
<p>EMMAÛS 631 rte des Tattes de Borly 74 380 CRANVES-SALES</p>	<p>Tél : 04.50.39.34.96 Président : Jean-Louis EVRARD Co-responsable de la Communauté : Clara MARTEL</p>	<p>emmaus.annemasse@gmail.com www.emmaus74.net</p>	<p>Collecte, tri et vente de linge.</p>
<p>GRETA LAC « A Tout'Vapeur » 9, rue des Marronniers BP 503 74 105 ANNEMASSE Cedex</p>	<p>Tél : 04.50.43.91.81 Ordonnateur : MICHAUX Didier Responsable : Laure LOPEZ</p>	<p>greta.lac@ac-grenoble.fr</p>	<p>Repassage et travaux de couture.</p>
<p>MARIE DE GAILLARD Cours de la République 74 240 GAILLARD</p>	<p>Tél : 04.50.39.76.30 Maire de Gaillard : Jean-Paul BOSLAND Directeur de l'Action Sociale : Denis TSCHANN</p>	<p>actionsociale.direction@gaillard.fr www.gaillard.fr</p>	<p>Maraichage biologique</p>
<p>TRAIT D'UNION 9 chemin des Narulles 74 380 CRANVES SALES</p>	<p>Tél : 04.50.87.29.32 Présidente : Jacqueline PLASSIARD Directrice : Florence AUROY</p>	<p>administration@traitunion.fr www.traitunion.fr</p>	<p>Travaux second œuvre, bâtiment, espaces verts, entretien de locaux</p>
<p>BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE-SAVOIE 221 RUE DE LA GELINE 74380 CRANVES-SALES</p>	<p>Tél : 04.50. 87. 01. 15 Président : Philippe ABRAHAM</p>	<p>ba740.secretariat@banquealimentaire.org ba740.president@banquealimentaire.org www.ba74.banquealimentaire.org</p>	<p>tri-reconditionnement/cuisine fruits et légumes, logistique.</p>

**LISTE des Ateliers et Chantiers d'Insertion
Bassin du CHABLAIS**



<p>CHABLAIS INSERTION 105 C, route de la Dranse 74 500 AMPHION - PUBLIER</p>	<p>Tél : 04.50.71.93.36 Présidente : Astrid BAUD-ROCHE Directeur : Yann LEPESECC</p>	<p>contact@chablaisinsertion.fr www.chablais-insertion.fr</p>	<p>Entretien espace rural, espaces verts environnement urbain, travaux second œuvre, atelier restauration de meubles.</p>
<p>LIEN Léman Initiative Emploi Nature 135 Chemin de l'Effly 74 140 SCIEZ</p>	<p>Tél : 04.50.72.34.32 Président : Jean-Pierre GAUD Directrice : Céline COGNEAUX</p>	<p>contact@leman-initiative-emploi.org</p>	<p>Entretien espace rural, bûcheronnage, marachage biologique (production et vente de légumes).</p>
<p>POUSSES D'AVENIR 35 impasse des jardins « La Bennaz » 74 500 PUBLIER</p>	<p>Tél : 04 50 72 76 94 Présidente : Florence AUPAIS Directeur : Sébastien JOUEN</p>	<p>jardin@poussesdavenir.org www.poussesdavenir.fr</p>	<p>Production légumes et vente de paniers biologiques à des adhérents. Prestations de services auprès d'entreprises et associations.</p>
<p>Atelier RE NEE 6 avenue du Général de Gaulle 74200 Thonon les Bains</p>	<p>Tél : 04 50 26 24 05 Présidente : Claire VOS Directrice : Agnès MOISSAING</p>	<p>asso@atelier-renee.fr www.atelier-renee.fr</p>	<p>Ressourcerie vêtement /collecte tri vente. Prestation de couture pour acteurs publics et privés (hors particuliers)</p>
<p>La R'MIZE « Ressourcerie du Chablais » 19 route impériale 74 200 ANTHY SUR LEMAN (démarrage 3^{ème} trimestre 2022)</p>	<p>Tél : 07 78 22 91 38 Co présidente : Astrid BAUD ROCHE Directeur : Christophe BEAUJEU</p>	<p>www.larmize.org</p>	<p>Tri, récupération, traitement des déchets, commerce, revente</p>

Liste des Associations Intermédiaires



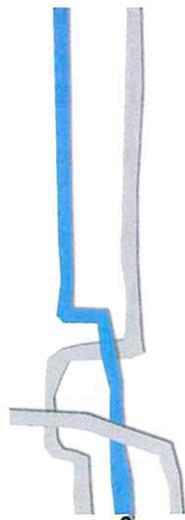
<p>CHABLAIS INTER EMPLOI L'Amayllis- 25 Route de Tully 74 200 THONON-LES-BAINS</p>	<p>Tél : 04.50.26.24.05 Président : Jean Pascal CEZARD Directrice : Audrey AVEZARD</p>	<p>info@chablaisinteremploi.fr www.chablaisinteremploi.fr</p>	<p>Toutes les activités.</p>
<p>SOLAL «Service » 8, rue Louis Armand BP 872 74 016 ANNECY Cedex</p>	<p>Tél : 04.50.09.51.13 Président : Michel NEHR Directrice : Perrine METRAL</p>	<p>contact@solal.org</p>	<p>Toutes les activités</p>
<p>TRAIT D'UNION 9 chemin des Narulles 74 380 CRANVES SALES</p>	<p>Tél : 04.50.87.29.32 Présidente : Jacqueline PLASSIARD Directrice : Florence AUROY</p>	<p>administration@traitunion.fr www.traitunion.fr</p>	<p>Toutes les activités</p>
<p>C.E.M.B. 1, chemin des Salomons 74 000 ANNECY</p>	<p>Tél : 04.50.66.16.30 Président : Jean Louis BONNET Directeur PASSAGE : Patrick HAMARD Directeur EPDA : Philippe MORIN</p>	<p>passage3@passage.asso.fr</p>	<p>Services des associations de prévention spécialisée PASSAGE et EPDA.</p>

LISTE des Entreprises d'Insertion



<p>AZÉTA site Cluses ZI des grands prés 804 avenue de Colomby 74300 CLUSES</p> <p>AZÉTA site Passy 21, avenue Joseph Thoret ZA de Marlioz 74 190 PASSY</p>	<p>Tél : 04.50.89.92.65</p> <p>Président : Franklin MENEROUD Directeur: Laurent CARRIER</p>	<p>direction@azeta.tech</p> <p>www.azeta.tech</p>	<p>Sous-traitance industrielle</p>
<p>CENTRE SAINT-VINCENT-AMIS DU SECOURS CATHOLIQUE ZAC du Levray 6 rue du TANAY 74960 CRAN-GEVRIER</p>	<p>Tél : 04.50.45.30.48</p> <p>Président : Luc ROLLIER Directeur : François LE MARCHAND</p>	<p>contact@csvindustrie.fr</p> <p>www.csvindustrie.fr</p>	<p>Sous-traitance industrielle</p>
<p>SA SCIC CHAMP DES CIMES 61 impasse des Gures 74190 Passy</p>	<p>Tél : 04.50.53.44.75</p> <p>Présidente: Myriam HOLLARD Chargée d'accompagnement : Florence POULAIN</p>	<p>contact@champdescimes.com</p> <p>www.champdescimes.com</p>	<p>Paysage, environnement, Petit patrimoine bâti</p>
<p>EIDRA Entreprise d'Insertion De Rumilly et l'Albanais Avenue des Alpes BP 22 74150 RUMILLY</p>	<p>Tél : 04.50.60.11.62</p> <p>Président : Jean-Jacques WATTIN Directeur: Gilles MARTIN</p>	<p>nathalie.jean@eidra.fr</p>	<p>Conditionnement pour TEFAL Repassage</p>
<p>SEFOREST/Le FER DORE 13, rue de la Barrade ZI Le pont de Tasset 74960 ANNECY</p>	<p>Tel : 04.50.51.41.79</p> <p>Président : Laurent HALLIER Directeur : David TESSIER Responsable : Philippe JOBARD</p>	<p>contact@seforest.com</p> <p>www.seforest.com</p>	<p>Création, aménagement et entretien du paysage. Logistique et environnement. Maintenance. Manutention lourde et industrielle. Installation et entretien de bungalows. Repassage</p>
<p>ENVIRON'ALPES 600 route de Bellegarde 74 330 EPAGNY METZ TESSY</p>	<p>Tél : 04.80.78.01.80</p> <p>Président : Daniel OLIVEIRA Chargée d'insertion: Myriam TAMDRARI</p>	<p>m.tamdrari@environalpes.fr</p> <p>www.environ-alpes.fr</p>	<p>Propreté</p>
<p>LA FIBRE SAVOYARDE 95 route de la Touvière 74 540 SAINT FELIX</p>	<p>Tél : 04.50.52.28.61</p> <p>Président : Denis FUMEX</p>	<p>lafibresavoynarde@hotmail.com</p>	<p>Tri, récupération, vêtements, traitement des déchets.</p>

<p>TRIALP 8 impasse du Môle 74 130 VOUGY Démarrage 1^{er} trimestre 2023</p>	<p>Tel : 04 79 96 41 05 Président : Jean-Louis HOFBAUER</p>	<p>contact@trialp.com</p>	<p>Tri, récupération, traitement des déchets, DEEE (déchetteries Annecy)</p>
<p>ALP TLC ATELIER 815 « TRI VALLEES » 913 avenue Joseph Clémenceau 74 300 CLUSES Démarrage 1^{er} trimestre 2023</p>	<p>Tel 04 79 37 97 96 Président : Gauthier MESTRALLET</p>	<p>contact@alpestlc.com</p>	<p>Boutique vente seconde main à Cluses</p>



E.T.I.

LISTE des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

<p>EMPLOI PAR L'INTERIM E.P.I. 21, route de Nanfray 74960 CRAN GEVRIER</p>	<p>Tél : 04.50.24.11.47 Directrice : Astrid GASCON Siège social : Cran-Gevrier Agences : Annecy, Annemasse, Cluses</p>	<p>agascon@edion-conseil.fr www.epi-recrutement.fr</p>	
---	---	--	--

Éléments de bilans 2022 (source extranet IAE- bilan SIAE)

Les crédits IAE- Etat 2022 en Haute-Savoie et autres financeurs

10 912 794€ ont été conventionnées par l'Etat au titre des aides aux postes et de la modulation et 324 436 € au titre du FDI (fonds de développement de l'inclusion).

750 ETP ont été conventionnés en 2022 (après la bourse aux poste d'octobre) et 694,3 ETP ont été réalisés soit 93%.

Au total pour l'Etat, 10 065 192 € ont été payés au titre des aides aux postes (montant estimé sur la base de l'arrêté du 5/7/22), de la modulation et du FDI.

Le Conseil départemental a engagé 1 223 000€ au titre du cofinancement de l'aide aux postes pour les publics RSA en chantier d'insertion mais a réalisé 1 085 619 €, soit un taux de réalisation de 89% car le nombre de BRSA a été en deçà de la cible.

Il a en outre financé pour le cofinancement de l'aide à l'encadrement et l'accompagnement renforcé de 34 SIAE sur 38 subventionnées : 1 624 250 € au titre des fonds CD + 470 448€ au titre du FSE REACT EU + 200 376€ financés à parité avec l'Etat au regard de l'insuffisance du FSE.

Le Conseil régional a engagé 444 600€ au titre du financement de l'aide à l'encadrement socio professionnel pour 20 structures ACI sur 27 conventionnées.

Au total plus de 13,9 millions€ de fonds publics ont été engagés pour l'IAE (hors contribution des interco et des communes) en 2022, dont 73% par l'Etat (DDETS), 24% par le Conseil départemental dont FSE et 3% le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

SIAE	les moyens en 2022									TOTAL	Part en %
	Nombre	subvention payée Etat DDETS (aide aux postes+ modulation)	FDI /Etat UD 74	subvention Conseil Départemental aide aux postes RSA	subvention Conseil Départemental (hors FSE)	subvention Conseil Département (FSE REACT EU)	Compensation FSE payé département	subvention Conseil Régional			
ACI	27	7 412 482 €	236 776 €	1 085 619 €	1 314 150 €	470 448 €	200 376 €	444 600 €	11 164 452 €	80%	
E.I	7	1 933 263 €	- €	NC	243 500 €	NC	NC	NC	2 176 763 €	16%	
A.I	4	146 727 €	- €	NC	40 000 €	NC	NC	NC	186 727 €	1%	
ETTI	1	291 337 €	- €	NC	26 600 €	NC	NC	NC	317 937 €	2%	
FDI hors SIAE mais à leur bénéfice (1)			87 660 €						87 660 €	1%	
Total	39	9 783 809 €	324 436 €	1 085 619 €	1 624 250 €	470 448 €	200 376 €	444 600 €	13 933 539 €	100%	
part des financeurs		70,2%	2,3%	7,8%	11,7%	3,4%	1,4%	3,2%			

13 933 539 €

Les publics présents dans l'IAE en 2022 : 2 387 salariés, soit une augmentation de 72 salariés (+3%) par rapport à 2021. Rappel 2021 : 2 315 salariés, 2020 : 1 923, 2019 : 2 095 et 2018 : 2 176.

SIAE	les salariés en 2022																		
	Nombre	ETP réalisés (non plafonnés)	effectifs salariés présents	dont femme	% femme	dont RSA	%RSA	Dont minima sociaux	% minima sociaux	dont handicap	% handicap	dont jeunes	% jeunes	dont plus de 50 ans	% plus de 50 ans	dont DELD	% DELD	dont QPV	% QPV
ACI	27	370	1059	424	40%	372	35%	506	48%	182	17%	167	16%	276	26%	172	16%	48	5%
E.I	7	162	390	193	49%	93	24%	119	31%	48	12%	69	18%	88	23%	66	17%	11	3%
A.I	4	94	586	342	58%	114	19%	143	24%	67	11%	77	13%	109	19%	23	4%	27	5%
ETTI	1	73	352	40	11%	50	14%	59	17%	11	3%	113	32%	38	11%	38	11%	26	7%
Total	39	699	2 387	999	42%	629	26%	827	35%	308	13%	426	18%	511	21%	299	13%	112	11%

- ✓ 2/3 des SIAE sont des ACI
- ✓ 2 387 salariés présents en 2022 dans 38 SIAE (AI CEMB non comptabilisé), ce qui représente 699 ETP réalisés.
- ✓ Près d'1 salarié sur 2 est employé par un ACI (46%).
- ✓ Toutes SIAE confondues, une majorité d'homme 58% (en hausse depuis 2019) avec des disparités selon les SIAE : les ACI (60%) et ETTI (89%) accueillent majoritairement des hommes, alors que dans les AI se sont les femmes qui sont les plus représentées (62%), les EI assurant un quasi parité avec 49% de femmes.
- ✓ Une bonne représentation des publics prioritaires 26% de RSA (35% dans les ACI) chiffre stable par rapport à 2021, 35% de minima sociaux, 13% de TH, 13% de DELD, 21% de seniors, 18% de jeunes, et 11% de publics issus des QPV.

Les publics sortis de l'IAE en 2022 : 1 187 salariés (rappel 2021 : 1 080 salariés)

SIAE	les sorties en 2022										
	Volume sorties			Analyse des sorties de la SIAE							
	sorties moins de 3 mois ou moins de 150 h activités	sorties examinées	Taux de sortie	dont <u>emploi durable</u> (CDI, cdd>6 mois)	% <u>emploi durable</u>	dont <u>emploi transition</u> (cdd<6 mois, etc)	% <u>emploi transition</u>	dont <u>sorties positives</u> (formation etc)	% <u>sorties positives</u>	dont <u>sorties dynamiques</u>	% <u>sorties dynamiques</u>
ACI	81	419	47%	81	19%	78	19%	87	21%	246	59%
E.I	68	112	46%	22	20%	30	27%	10	9%	62	55%
A.I	207	103	53%	45	44%	29	28%	12	12%	86	83%
ETTI	45	46	26%	10	22%	23	50%	3	7%	36	78%
FDI hors SIAE mais à leur bénéfice (1)											
Total	401	680	45%	158	23%	160	24%	112	16%	430	63%
					19%						53%

L'IAE est une passerelle vers l'emploi, les résultats ont retrouvé leur bon niveau d'avant crise sanitaire :

- ✓ 1 187 salariés sont sortis de l'IAE en 2022, 401 sont restés moins de 3 mois dans la structure (ACI/EI) ou ont effectué moins de 150 h (AI/ETTI), ce chiffre est en augmentation.
- ✓ toutes SIAE confondues, 23% ont accédé à un emploi durable résultat supérieur à 2021 avec un taux de 19%, et 63% ont accédé à toutes formes d'emploi (CDI, CDD, intérim, contrats aidés) ou de formations qualifiantes (pour 53% en 2021).
- ✓ A observer de fortes disparités de résultats selon les SIAE et le type de SIAE mais une progression logique selon les modèles économiques et les publics orientés. A relever toutefois comme les années précédentes, le taux de retour à l'emploi insuffisant pour les entreprises d'insertion que ce soit en emploi durable ou en sortie dynamique.
- ✓ Des déséquilibres territoriaux : une offre d'insertion mal répartie au plan infra départemental et insuffisante sur le genevois.

Des déséquilibres territoriaux : une offre d'insertion mal répartie au plan infra départemental et insuffisante sur le genevois.

SYNTHESE PAR CTA	les moyens en 2022										TOTAL	Part en %
	Nombre	subvention DDETS	FDI /UD 74	subvention Conseil Départemental aide aux postes RSA pour les ACI	subvention Conseil Départemental (hors FSE)	subvention Conseil Départemental (FSE)	Compensation FSE payé département	subvention Conseil Régional				
CTA Annecy (1)	17	4 088 487 €	104 595 €	338 230 €	601 850 €	160 110 €	68 195 €	92 700 €	5 454 167 €	39%		
CTA Arve	9	2 824 015 €	40 365 €	297 669 €	485 700 €	94 770 €	40 365 €	147 700 €	3 930 584 €	28%		
CTA Genevois	7	1 268 746 €	33 787 €	231 830 €	216 900 €	79 326 €	33 787 €	108 894 €	1 973 270 €	14%		
CTA Chablais	6	1 602 561 €	58 029 €	217 890 €	319 800 €	136 242 €	58 029 €	95 306 €	2 487 857 €	18%		
FDI 74 hors SIAE			87 660 €						87 660 €	0,6%		
Total	39	9 783 809 €	324 436 €	1 085 619 €	1 624 250 €	470 448 €	200 376 €	444 600 €	13 933 539 €	100%		

SYNTHESE PAR CTA	les salariés en 2022																	
	ETP réalisés (non plafonnés)	effectifs salariés présents	dont femme	% femme	dont RSA	%RSA	dont minima sociaux	% minima sociaux	dont handicap	% handicap	dont jeunes	% jeunes	dont plus de 50 ans	% plus de 50 ans	dont DELD	% DELD	dont QPV	% QPV
CTA Annecy (1)	321	1 163	428	37%	275	24%	364	31%	159	14%	241	21%	218	19%	127	11%	28	2%
CTA Arve	166	450	205	46%	145	32%	189	42%	59	13%	88	20%	119	26%	98	22%	23	5%
CTA Genevois	92	298	117	39%	111	37%	132	44%	28	9%	38	13%	89	30%	33	11%	45	15%
CTA Chablais	120	476	249	52%	98	21%	142	30%	62	13%	59	12%	85	18%	41	9%	16	3%
Total	699	2 387	999	42%	629	26%	827	35%	308	13%	426	18%	511	21%	299	13%	112	11%

- (1) **L'ETTI EPI** comptabilisée sur CTA Annecy intervient sur l'ensemble du département, majoritairement sur les bassins annécien pour 76% des effectifs en insertion, du genevois pour 16% , de l'Arve pour 9% et du Chablais pour 1%.
L'AI CEMB comptabilisée sur CTA Annecy n'est pas financée et intervient sur l'ensemble du département pour porter contrats de travail jeunes en chantier prévention spécialisée avec PASSAGE et EPDA. Ses effectifs ne sont pas comptabilisés dans ce bilan.

- ✓ **L'analyse des 4 CTA** montre comme sur les années précédentes :
- ✓ un **déséquilibre territorial** qui perdure dans la représentation des SIAE :
 - 43% des SIAE se trouvent sur le bassin annécien qui concentre 32% des demandeurs d'emploi (fin 2022)
 - 24% des SIAE se trouvent sur le bassin Arve qui concentre 23% des demandeurs d'emploi
 - 18% des SIAE se trouvent sur le genevois qui concentre 26% des demandeurs d'emploi
 - 15% des SIAE se trouvent sur le chablais qui concentre 19% des demandeurs d'emploi
- ✓ **ce déséquilibre territorial est encore plus marqué si on regarde la répartition des salariés IAE**
 - 49% des salariés se trouvent sur le bassin annécien (stable/2021)
 - 19% des salariés se trouvent sur le bassin Arve (en baisse/2021)
 - 13% des salariés se trouvent sur le genevois (en baisse/2021)
 - 19% des salariés se trouvent sur le chablais (en hausse/2021)

Il devra être tenu compte de ces déséquilibres dans les décisions à prendre sur la création et/ou le développement de SIAE dans le département. L'offre doit être développée sur le genevois.

SYNTHESE PAR CTA	les sorties en 2022										
	Volume sorties			Analyse des sorties de la SIAE							
	sorties moins de 3 mois ou moins de 150 h activités	sorties examinées	Taux de sortie	dont emploi durable (CDI, cdd>6 mois, créa ets)	% emploi durable	dont emploi transition (cdd<6 mois, etc)	% emploi transition	dont sorties positives (fomation etc)	% sorties positives	dont sorties dynami ques	% sorties dynamiques
CTA Annecy (1)	207	292	43%	62	21%	73	25%	34	12%	169	58%
CTA Arve	52	157	46%	29	18%	39	25%	34	22%	102	65%
CTA Genevois	49	107	52%	31	29%	19	18%	31	29%	81	76%
CTA Chablais	93	124	46%	36	29%	29	23%	13	10%	78	63%
FDI 74 hors SIAE											
Total	401	680	45%	158	23%	160	24%	112	16%	430	63%

- ✓ L'analyse des 4 CTA montre au regard des déséquilibres territoriaux évoqués, **des résultats qui s'avèrent contrastés sur l'accès à l'emploi durable** (taux le plus faible l'Arve comme en 2020 et 2019).
- ✓ Ces résultats présentent les mêmes écarts tous types de SIAE confondus si l'on compare le taux dynamique qui synthétise toutes les formes d'accès à l'emploi ou formations qualifiantes avec **un taux qui reste bas sur l'Arve** comme en 2020 et 2019, mais encore plus faible sur le bassin annécien pour la 1^{ère} fois. A relever le taux qui se place positivement au **dessus de la moyenne départementale sur le genevois**.

Durée moyenne des parcours

- La durée moyenne d'un parcours en ACI pour 1 salarié présent en 2022 est de : **636 heures**
- La durée moyenne d'un parcours en EI pour 1 salarié présent en 2022 est de : **624 heures**
- La durée moyenne d'un parcours en AI pour 1 salarié présent en 2022 est de : **257 heures**
- La durée moyenne d'un parcours en ETTI pour 1 salarié présent en 2022 est de : **334 heures**

Les moyens mobilisés sur l'accompagnement et l'encadrement techniques des salariés en insertion

- Les ACI mobilisent en moyenne 1 ETP CIP pour accompagner 14 ETP salariés en CDDI et 1 ETP ETI pour encadrer 3 ETP salariés en CDDI
- Les EI mobilisent en moyenne 1 ETP CIP pour accompagner 13 ETP salariés en CDDI et 1 ETP ETI pour encadrer 4 ETP salariés en CDDI
- Les AI mobilisent en moyenne 1 ETP CIP pour accompagner 11 ETP salariés en contrat d'usage
- L'ETTII mobilise en moyenne 1 ETP CIP pour accompagner 15 ETP salariés en contrat de mission intérim

Adresses utiles

→ Le site du Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion

www.travail.gouv.fr

→ Le site de la DREETS Auvergne Rhône-Alpes

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

→ Le site de la DDETS Haute Savoie

www.haute-savoie.gouv.fr

→ Le site de Pôle-emploi

www.pole-emploi.fr

→ Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie

<http://www.hautesavoie.fr>

→ Le Conseil Régional Auvergne -Rhône-Alpes

<http://www.auvergnerhonealpes.eu>

→ Les clauses sociales

www.socialement-responsable.fr

www.ville-emploi.ass.fr

→ informations utiles sous le lien suivant,

[Les prescripteurs habilités - Documentation de l'inclusion \(beta.gouv.fr\)](http://beta.gouv.fr)



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités**

Vos contacts

à la direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de la Haute-Savoie

Nadine HEUREUX – responsable du département emploi et solidarités
nadine.heureux@haute-savoie.gouv.fr

Gaëlle ALLIX – chargée de mission
gaelle.allix@haute-savoie.gouv.fr

Assia LAHMENE – chargée de mission
assia.lahmene@haute-savoie.gouv.fr

Fabienne JEANTET – gestionnaire
fabienne.jeantet@haute-savoie.gouv.fr